

## SYNDICAT DES EAUX NEUVY/GUILLY

-----

### SESSION DU 24 JUILLET 2012

L'an deux mille douze, le 24 Juillet à 19 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. POMMIER Alain.

Présents : MM. POMMIER, FOURNIER, MENEAU, DEROUET,  
MMES ARRETEAU, BRAGUE

Absent(s) Excusé(s): M. MORET

Convocation : 13 Juillet 2012

Objet : Choix entreprises pour étude de sol et mission SPS  
Infos sur emprunts  
Questions diverses

#### **CHOIX DES ENTREPRISES POUR ETUDE DE SOL ET MISSION SPS POUR LA CONSTRUCTION DU BATIMENT**

Le Comité syndical prend connaissance des devis reçus pour l'étude de sol et la mission SPS /

- |                  |                   |               |
|------------------|-------------------|---------------|
| • Etude de sol : | ENT. GEOCENTRE    | 3 575.00 € HT |
|                  | ENT. ABROTEC      | 2 400.00 € HT |
|                  | ENT. GEOTEC       | 2 795.00 € HT |
| • Mission SPS :  | ENT. APAVE        | 1 700.00 € HT |
|                  | ENT. QUALICONSULT | 1 520.00 € HT |

Après examen des différents devis, le Comité Syndical décide de choisir :

- Ent. GEOTEC pour l'étude de sols pour un montant HT de 2 795.00 €
- Ent. QUALICONSULT pour la mission SPS pour un montant HT de 1 520.00 €

#### **EMPRUNTS POUR EXTENSION DU RESEAU D'EAU**

Le Comité Syndical prend connaissance des propositions de prêt reçues de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole.

Les travaux étant prévus pour Novembre 2012, le Comité demande aux 2 caisses de réactualiser leurs offres en Septembre en prévoyant :

- Un emprunt de 40 000.00 € à taux fixe, remboursement trimestriel sur 15 ans
- Un emprunt de 20 000.00 € en prêt relais, remboursement au bout de 2 ans pour la partie TVA.

#### **EAU VIGLAIN**

Le Président fait part aux membres présents d'un courrier reçu de la mairie de VIGLAIN et nous avisant de l'augmentation du prix de l'eau pour les compteurs desservis par le réseau de VIGLAIN. Celui-ci augmentera de 0.05 centimes.

## **PROBLEMES SUR COMPTEURS**

Le Comité syndical prend connaissance de deux problèmes sur compteurs :

- M. ARIS à NEUVY EN SULLIAS : il a été constaté une consommation de 2 m<sup>3</sup> pour l'année. Vérification faite, il s'avère que le compteur a été retourné et tourne donc à l'envers. En présence de l'épouse, celui-ci a donc été remplacé normalement. En conséquence, le comité décide de facturer :
  - la moyenne des 3 années précédentes où le compteur fonctionnait normalement (2008, 2009 et 2010) soit 185 m<sup>3</sup>
  - + le complément de consommation de 2011 (69 m<sup>3</sup> indiqué au compteur) pour atteindre les 185 m<sup>3</sup>, soit 116 m<sup>3</sup>

Il sera donc établi une facture de 301 m<sup>3</sup>. Un courrier sera transmis.

- M. GAUTHEROT, fait part d'un problème de fuite sur son installation ayant occasionné une consommation de 1459 m<sup>3</sup>. Compte tenu de l'activité du garage Sologne 45, le Comité décide de facturer un forfait de 250 m<sup>3</sup>. Toutefois, la redevance de l'agence de l'eau sera appliquée sur la consommation constatée, soit 1459 m<sup>3</sup>. Un courrier sera transmis.

## **IMPAYES**

Le Comité prend connaissance d'une liste d'impayés transmis par le Receveur municipal et pour lesquels il ne peut rien faire car il n'a pas d'information.

Un courrier de menace de coupure sera transmis à ces personnes.

## **EXTENSION DU RESEAU D'EAU**

Le Comité Syndical entérine le devis de la Sté TPL pour les travaux d'extension. A préciser qu'il est retiré la fourniture du poteau d'incendie du montant du devis, puisque ces travaux doivent être réalisés par les communes pour pouvoir prétendre à une subvention.

Les travaux débuteront en Novembre.

Le Président

Les Membres